



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 15 AOÛT 2023 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire : Peter J. Malouf

les conseillers : Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe

Absents :

les conseillers : Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 23-08-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-08-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of August 15, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 28, il répond aux questions de 10 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 09.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023

RÉSOLUTION N° 23-08-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 juillet 2023 du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-08-02

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of July 11, 2023

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 11, 2023, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the *Cities and Towns Act*, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 11, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats

6. Expression de condoléances

RÉSOLUTION N° 23-08-03

Objet : Expression de condoléances

ATTENDU le terrible accident qui est survenu le 7 août dernier, alors que deux citoyens ont été heurtés par une remorqueuse appartenant à la flotte de véhicules de la Ville à l'intersection de l'avenue Dresden et du chemin Clyde ;

ATTENDU QUE la Ville a appris avec une immense tristesse le décès de Mme Maria Kyriazopoulos ;

ATTENDU QUE la Ville a également appris que M. Peter (Panagis) Kyriazopoulos a subi de graves blessures ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

RESOLUTION NO. 23-08-03

Subject: Expression of condolences

WHEREAS the terrible accident that occurred on August 7, when two citizens were struck by a tow truck belonging to the Town's fleet of vehicles at the intersection of Dresden Avenue and Clyde Road;

WHEREAS the Town was deeply saddened to learn of the passing of Mrs. Maria Kyriazopoulos;

WHEREAS the Town has also learned that Mr. Peter (Panagis) Kyriazopoulos has suffered serious injuries;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

D'offrir, au nom du conseil municipal, des employés et des résidents de la Ville de Mont-Royal, de très sincères condoléances aux membres de la famille de Mme Maria Kyriazopoulos à l'occasion de la perte d'un être cher ;

De souhaiter à M. Peter Kyriazopoulos, au nom du conseil municipal, des employés et des résidents de la Ville de Mont-Royal, un prompt rétablissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To offer, on behalf of the Town Council, employees and residents of the Town of Mount Royal, very sincere condolences to the family of Mrs. Maria Kyriazopoulos on the occasion of the loss of a loved one;

To wish Mr. Peter Kyriazopoulos, on behalf of the Town Council, employees and residents of the Town of Mount Royal, a speedy recovery.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Entente avec Altergo pour programme d'aide financière au loisir pour personnes handicapées

RÉSOLUTION N° 23-08-04

Objet : Entente avec Altergo pour programme d'aide financière au loisir pour personnes handicapées

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec l'organisme Altergo pour une subvention d'aide financière pour les personnes handicapées participant aux programmes de loisirs pour l'année 2023. Le tout selon la politique du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

D'autoriser le maire à signer l'entente au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-08-04

Subject: Agreement with Altergo for financial assistance program for handicapped individuals participating in recreational programs

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize the signature of an agreement with Altergo for a financial grant for handicapped individuals participating in recreational programs for the year 2023. All in accordance with the policy of the ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

To authorize the Mayor to sign the agreement on behalf of the Town.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Ratification des débours pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2023

RÉSOLUTION N° 23-08-05

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2023

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er juillet au 31 juillet 2023 :

Masse salariale : 2 167 194 \$

Fournisseurs et autres paiements : 2 297 256 \$

Dépenses de fonction - Élus et directrice générale : 223 \$

RESOLUTION NO. 23-08-05

Subject: Ratification of disbursements for the period of July 1st to July 31, 2023

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between July 1st to July 31, 2023:

Payroll: \$2,167,194

Suppliers and other payments: \$2,297,256

Fonction expenses - Council and Town Manager: \$223

Quote-part CMM : 445 980 \$
Frais de financement : 75 \$
Total des déboursés : 4 910 729 \$

CMM Share: \$445,980
Financing costs: \$75
Total disbursements: \$4,910,729

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2022

RÉSOLUTION N° 23-08-06

Objet : Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2022

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De prendre acte de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et la tarification d'eau imposés en 2022 n'ont pas été payés, en tout ou en partie ;

D'ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique au bureau du Conseil, le 26 octobre 2023, en la manière prescrite par la Loi ;

D'autoriser, en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la trésorière à enchérir pour et au nom de la Ville, sur les immeubles faisant l'objet de la vente, sans dépasser le montant des arriérés dus à la Ville de Mont-Royal et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-08-06

Subject: List of immovables for sale for non-payment of 2022 taxes

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To receive the statement showing the immovables on which the taxes, the transfer of duties assessed and the water consumption for 2022 are unpaid, in whole or in part;

To order the town clerk to sell these immovables at a public auction to be held at the office of Council, on October 26, 2023, in the manner prescribed by law;

To authorize, in accordance with section 536 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19), Treasurer, Mrs. Nathalie Rhéaume, to bid for and on behalf of Town of Mount Royal, on the immovables to be sold by auction, without exceeding the amount of arrears owed to the Town of Mount Royal and to the Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Dépenses supplémentaires – Travaux d'électricité dans divers édifices municipaux

RÉSOLUTION N° 23-08-07

Objet : Dépenses supplémentaires – Travaux d'électricité dans divers édifices municipaux

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 1 940,85 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat accordé à la compagnie AV-TECH INC. pour couvrir la période du 1er janvier au 30 juin 2023 pour les travaux d'électricité dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

RESOLUTION NO. 23-08-07

Subject: Additional expenses - Electrical work in various municipal buildings

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$1,940.85 (taxes included) as part of the contract granted to the company AV-TECH INC. to cover the period of January 1st to June 30, 2023, for electrical work in various municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Provenance : Budget de fonctionnement 2023

Source: Operating Budget 2023

Imputation : 02-385-00-522 « Entretien et réparations - Bâtiments et terrains »

etAppropriation: 02-385-00-522 "Maintenance and Repairs - Buildings and Grounds"

Dépense : 1 940,85 \$ (taxes incluses)

Expense: \$1,940.85 (taxes included)

Crédits : 1 772,25 \$

Credit: \$1,772.25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Renouvellement à la solution des regroupements en assurances collectives de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) 2024-2029

RÉSOLUTION N° 23-08-08

RESOLUTION NO. 23-08-08

Objet : Renouvellement à la solution des regroupements en assurances collectives de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) 2024-2029

Subject: Renewal of the group insurance solution of the Union des Municipalités du Québec (UMQ) 2024-2029

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Mont-Royal souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et ses élus, pour la période 2024-2029 ;

WHEREAS in accordance with the *Cities and Towns Act* and the Solution UMQ, the Town of Mount TO confirm the adherence of the Town of Mount Royal to the Solution UMQ for group insurance for its employees and elected officials for a maximum period of five years, that is for the period 2024-2029;

ATTENDU QUE Mallette Actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ ;

WHEREAS Mallette Actuaire Inc. has already been awarded the mandate, following a public call for tenders, for independent consulting services required by the Union des municipalités du Québec (UMQ) for the application of the Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat Solution UMQ à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette Actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 % ;

WHEREAS the remuneration provided for in the Solution UMQ contract to be awarded is 0.65% to the consultant Mallette Actuaire Inc. and the management fees provided for the UMQ are 1.15%;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et confier le mandat à Mallette Actuaire inc. en conséquence ;

WHEREAS the Town of Mount Royal now wishes to confirm its adherence to the UMQ group insurance solution and entrust the mandate to Mallette Actuaries Inc. accordingly;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

De confirmer l'adhésion de la Ville de Mont-Royal à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et ses élus pour une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2024-2029.

To confirm the adherence of the Town of Mount Royal to the Solution UMQ for group insurance for its employees and elected officials for a maximum period of five years, that is for the period 2024-2029.

De nommer l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

To appoint the UMQ to act as its agent to represent it in the group insurance contract to be awarded, or already awarded, following the application hereof as well as its renewal, as well as for access to its group insurance file with the insurer, in compliance with the rules governing the protection of personal information.

De s'engager à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Mont-Royal durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette Actuaire inc.

De s'engager à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

D'accepter qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, dans la mesure où ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

De maintenir pour les années 2024-2029, les crédits requis à cette fin dans son enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To agree to pay the UMQ a management fee of 1.15% of the total premiums paid by the Town during the term of the contract and a fee of 0.65% of the total premiums paid by the municipality to the consultant Mallette Actuaire Inc.

To undertake to respect the terms and conditions of the contract to be entered into with the insurance company to which the contract will be awarded following the application of the present as well as the terms and conditions of the consultant's mandate.

To accept that a municipality may, during the execution of the contract, join the group purchase provided for herein as well as the accessory mandate for the professional services of the UMQ consultant mandated to work on the call for tenders and the future contract, as long as the said municipality undertakes to respect each and every one of the conditions provided for in the specifications, the group insurance contract awarded as a result as well as those provided for in the consultant's mandate.

To maintain in its budget, for the years 2024-2029, the credits required to cover the expenditure.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture et livraison d'une surfaceuse à glace neuve

RÉSOLUTION N° 23-08-09

Objet : Fourniture et livraison d'une surfaceuse à glace neuve

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense totale de 161 965 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison d'une (1) surfaceuse à glace neuve, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder le contrat (VE-AC-Surfaceuse à glace neuve 2023 ou plus récent) au soumissionnaire, soit la compagnie ENGO EQUIPMENT SALES INC. au prix soumis de 160 965 \$ (taxes incluses), incluant les options retenues, conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Règlement d'emprunt E-2302 amorti sur vingt (20) ans

RESOLUTION NO. 23-08-09

Subject: Supply and Delivery of an ice resurfacers

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize a total expense of \$161,965 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) new ice resurfacers, including all applicable fees, if any;

To award the contract (VE-AC-Surfaceuse à glace neuve 2023 ou plus récent) to ENGO EQUIPMENT SALES INC. in the amount of \$160,965 (taxes included), including all applicable options, in accordance with the tender documents;

To charge expenses related to this contract as follows

Source:

Loan By-law E-2302 amortized over twenty (20) years

Imputation :

Charge:

Compte budgétaire : 22-300-00-753

Budget account: 22-300-00-753

Projet : 2021-320-03 « Achat d'une surfaceuse à glace (Zamboni) »

Project: 2021-320-03 "Achat d'une surfaceuse à glace (Zamboni)"

Contrat : 160 965 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 161 965 \$ (taxes incluses)
Crédit : 147 895,63 \$

Contract: \$160,965 (taxes included)
Total expense: \$161,965 (taxes included)
Credit: \$147,895.63

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Dépenses supplémentaires - Fourniture et livraison d'un (1) camion-benne neuf

RÉSOLUTION N° 23-08-10

RESOLUTION NO. 23-08-10

Objet : Dépenses supplémentaires - Fourniture et livraison d'un (1) camion-benne neuf

Subject: Additional Costs - Supply and Delivery of one (1) new dump truck

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 9 308,61 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'un (1) camion-benne neuf à la compagnie W. CÔTÉ FILS comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

To authorize an additional expense of \$9,308.61 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) new dump truck to W. CÔTÉ FILS including all incidental fees, if any;

De modifier le programme triennal d'immobilisation 2022, pour le projet no. 2022-320-05 en augmentant le crédit budgétaire de 315 000 \$ à 323 500 \$;

To modify the 2022 three-year Capital Expenditures Program for project no. 2022-320-05 by increasing the budget credit from \$315 000 to \$323,500;

D'autoriser une affectation de 8 500 \$ en provenance du surplus accumulé vers le budget des activités d'investissement destiné au projet no. 2022-320-05 ;

To authorize the transfer of \$8,500 from the accumulated surplus towards to the budget for investment activities, destined to project no. 2022-320-05;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge expenses related to this contract as follows

Provenance : Surplus accumulé pour un crédit de 8 500 \$;

Source: Accumulated surplus for a budgetary credit amount of \$8,500;

Imputation: Projet 2022-320-05 « Achat d'un camion 10 roues »

Charge: Project 2020-320-05 "Achat d'un camion 10 roues"

Poste budgétaire 22-300-00-742

Budget account : 22-300-00-742

Contrat : 9 308,61 \$ (taxes incluses)
Dépense : 9 308,61 \$ (taxes incluses)
Crédit : 8 500 \$

Contract: \$9,308.61 (taxes included)
Expense: \$9,308.61 (taxes included)
Credit: \$8,500

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Autorisation de paiement - Assurance cyber-risques

RÉSOLUTION N° 23-08-11

Objet : Autorisation de paiement - Assurance cyber-risques

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De verser, à BFL Canada services de risques et assurances inc., un montant de 58 529,80 \$, taxes et frais inclus, pour la prime d'assurance cyber-risques pour le terme 2023-2024.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-421.

Que la Ville de Mont-Royal maintienne pour l'année 2024, les crédits requis à cette fin dans son enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-08-11

Subject: Payment Authorization - Cyber Insurance

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize the payment to BFL Canada services de risques et assurances Inc., in the amount of \$58 529,80, taxes and fees included, for the cyber risk insurance premium for the 2023-2024 term.

That the amounts required for this expense be taken from the available funds in budget item 02-140-00-421.

That the Town of Mount Royal maintain in its budget, for the years 2024, the credits required to cover the expenditure.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. C-2022-64 - Travaux sous la ruelle Wicksteed - Dépenses supplémentaires

RÉSOLUTION N° 23-08-12

Objet : C-2022-64 - Travaux sous la ruelle Wicksteed - Dépenses supplémentaires

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 125 559,74 \$ (taxes incluses) pour réaliser les travaux d'abandon de l'enceinte de chaufferie sous la ruelle Wicksteed ;

D'entériner une dépense de 16 484,89 \$ (taxes incluses) pour le nettoyage approfondi et la vidange de la bouilloire par GFL Environmental Services Inc. ;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les règles et procédures de la Ville ;

D'autoriser un emprunt de 114 652,82 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Fonds de roulement (remboursement sur une période de 5 ans)

RESOLUTION NO. 23-08-12

Subject: C-2022-64 - Work under Wicksteed Lane - Additional expenses

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize the expense of \$125,559.74 (taxes included) for Wicksteed Alley underground works to abandon the heating room;

To ratify the expense of \$16,484.89 (taxes included) for the thorough cleaning and emptying of the boiler by GFL Environmental Services Inc.;

To authorize the Town Manager to award the various contracts required within this project, the whole in accordance with Town policies and regulations;

To authorize a loan of \$114,652.82 from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:

CWP - Working funds (depreciated over 5 years)

Imputation :

Projet : 2022-310-23 « Démantèlement de la chaudière sous la ruelle Wicksteed »

Poste budgétaire : 22-300-00-711

Dépense : 125 559,74 \$ (taxes incluses)

Crédit : 114 652,82 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Allocation:

Project: 2022-310-23 « Démantèlement de la chaudière sous la ruelle Wicksteed »

Budget account: 22-300-00-711

Expense: \$125,559.74 (taxes included)

Crédit: \$114,652.82

CARRIED UNANIMOUSLY

16. **Services professionnels pour PFT, devis de performance, devis de préqualification et de sélection pour la réalisation de plans et devis et travaux d'un centre sportif et communautaire (incluant piscine) en mode conception-construction (design-build)**

RÉSOLUTION N° 23-08-13

Objet : Services professionnels pour PFT, devis de performance, devis de préqualification et de sélection pour la réalisation de plans et devis et travaux d'un centre sportif et communautaire (incluant piscine) en mode conception-construction (design-build)

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'accepter l'offre de la firme CARDIN JULIEN INC, pour les Services professionnels pour Programme fonctionnel et technique (PFT), devis de performance, devis de préqualification et de sélection pour la réalisation de plans et devis et travaux d'un centre sportif et communautaire (incluant piscine) en mode conception-construction (design-build), celle-ci étant la seule reçue et étant conforme ;

D'autoriser une dépense de 350 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour des services professionnels pour PFT, devis de performance, devis de préqualification et de sélection pour la réalisation de plans et devis et travaux d'un centre sportif et communautaire (incluant piscine) en mode conception-construction (design-build) pour les items (étapes) 1 et 2 ;

D'accorder à CARDIN JULIEN INC. le contrat (C-2022-81) à cette fin, aux prix forfaitaires soumis pour les étapes 1 et 2, soit au montant de 332 894,02 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relatifs à ce contrat ;

D'octroyer les étapes 3 (Étape de suivi des plans et devis et des travaux en conception-construction (design build)) et 4 (Démolition 60 Roosevelt) de l'offre seulement lors de l'octroi du contrat de construction ;

D'approuver l'utilisation du surplus accumulé affecté à cette fin pour le financement de cette dépense ;

RESOLUTION NO. 23-08-13

Subject: Professional Services for FTP, performance specifications, prequalification and selection specifications for the production of plans and specifications and construction work for a sports and community centre (including swimming pool) in design-build mode

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To accept the offer of the firm CARDIN JULIEN INC. for the professional services for Functional and technical program (FTP), performance specifications, prequalification and selection specifications for the production of plans and specifications and construction work for a sports and community centre (including swimming pool) in design-build mode, this being the only one received and being in conformity;

To authorize an expense of \$350,000 (taxes included) for professional services for FTP, performance specifications, prequalification and selection specifications for the production of plans and specifications and construction work for a sports and community centre (including swimming pool) in design-build mode for items 1 and 2;

To award the contract (C-2022-81) in the amount of \$332,894.02 (taxes included) to CARDIN JULIEN INC. in accordance with the tendering documents submitted for items 1 and 2;

To award stages 3 (Monitoring of plans and specifications and of design-build work) and 4 (Demolition of 60 Roosevelt) of the tender only upon award of the construction contract;

To approve the financing of the expense by the accumulated surplus appropriate for the project;

Cette résolution a été modifiée, voir résolution 23-09-10.

D'imputer les dépenses associées aux étapes 1 et 2 comme suit :

Imputation : Projet 2018-710-11B « Construction Complexe sportif - (Quartier sportif) »

Provenance : Surplus accumulé

Compte budgétaire : 22-700-00-722

Dépense : 350 000 \$ (taxes incluses)
Contrat : 332 894,02 \$ (taxes incluses)
Crédit : 319 596.65 \$

Vote contre : Conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

To charge these expenditures as follows:

Allocation: Project 2018-710-11B "Construction Sports complex - (Sports district)"

Source: Accumulated surplus

Budget account: 22-700-00-722

Expense: \$350,000 (taxes included)
Contract: \$332,894.02 (taxes included)
Credit: \$319,596.65

Vote against: Concillor Maryam Kamali Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

17. Entretien ménager du 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt - 2023-2024

RÉSOLUTION N° 23-08-14

Objet : Entretien ménager du 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt - 2023-2024

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 22 753,92 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2023 pour l'entretien ménager du 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 46 646,08 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er janvier au 31 août 2024 pour l'entretien ménager du 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C. le contrat (BA-CS-Entretien ménager du 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt-2023-2024) aux prix unitaires soumis de 63 066,09 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2023

Imputation: 02-222-01-447 « Services extérieurs - Autres - Édifice incendie & ingénierie »

Contrat : 11 648,12 \$ (taxes incluses)
à MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C.

Dépense totale : 12 703,77 \$ (taxes incluses)
Crédit : 11 600,24 \$

Imputation : 02-372-01-447 « Services extérieurs - Édifice génie »

RESOLUTION NO. 23-08-14

Subject: Maintenance of 10-20 and 40 Roosevelt Avenue - 2023-2024

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize an expense of \$22,753.92 (taxes included) for the period from September 1 to December 31, 2023, for the maintenance of 10-20 and 40 Roosevelt Avenue, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$46,646.08 (taxes included) for the period from January 1 to August 31, 2024, for the maintenance of 10-20 and 40 Roosevelt Avenue, including all incidental costs, if applicable;

To grant the company MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C. the contract (BA-CS-Maintenance of 10-20 and 40 Roosevelt-2023-2024) at the submitted unit prices of \$63,066.09 (taxes included) for the period from September 1, 2023, to August 31, 2024, in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Operating budget 2023

Appropriation: 02-222-01-447 "External services - Other - Building fire & engineering"

Contract: \$11,648.12 (taxes included)
to MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C.

Total expense: \$12,703.77 (taxes included)
Credit: \$11,600.24

Appropriation: 02-372-01-447 "External services - Engineering building"

Contrat : 8 994,49 \$ (taxes incluses)
à MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C.

Contract: \$8,994.49 (taxes included)
to MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C.

Dépense totale : 10 050,14 \$ (taxes incluses)
Crédit : 9 177,12 \$

Total expense: \$10,050.14 (taxes included)
Credit: \$9,177.12

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Source: Operating budget 2024

Imputation : 02-222-01-447 « Services extérieurs -
Autres - Édifice incendie & ingénierie »

Appropriation: 02-222-01-447 "External services -
Other - Building fire & engineering"

Contrat : 23 865,36 \$ (taxes incluses)
à MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C.

Contract: \$23,865.36 (taxes included)
to MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C.

Dépense totale : 25 976,66 \$ (taxes incluses)
Crédit : 23 720,15 \$

Total expense: \$25,976.66 (taxes included)
Credit: \$23,720.15

Imputation : 02-372-01-447 « Services extérieurs -
Édifice génie »

Appropriation: 02-372-01-447 "External services -
Engineering building"

Contrat : 18 558,11 \$ (taxes incluses)
à MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C.

Contract: \$18,558.11 (taxes included)
to MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN S.E.C.

Dépense totale : 20 669,41 \$ (taxes incluses)
Crédit : 18 873,93 \$

Total expense: \$20,669.41 (taxes included)
Credit: \$18,873.93

Les crédits requis à cette fin seront maintenus
dans l'enveloppe budgétaire 2024 de la Ville.

The appropriations required for this purpose will
be maintained within the 2024 Town's budget
envelope.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Le maire quitte les délibérations à 20 h 26.

Le maire se joint de nouveau aux délibérations à 20 h 29.

18. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 23-08-15

**Objet : Recommandations du Comité
consultatif d'urbanisme**

Sur proposition de la conseillère Caroline
Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il
est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et
d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet
d'une recommandation favorable du CCU lors de
la réunion virtuelle tenue le 14 juillet 2023 :

Plan n° 1 : 69, Melbourne pour « Modification au
PIIA accepté: enlever le revêtement d'aluminium
sur le côté et mettre du crépi » ;

Plan n° 2 : 279, Morriison pour « Remplacement
des fenêtres du bâtiment », selon les réserves
suivantes :

- doit avoir du carrelage sur toutes les nouvelles
fenêtres sauf au mur arrière et les 2 fenêtres
adjacentes de part et d'autre de la porte d'entrée.
Un carrelage en surface ou intercalaire ;

- maintenir les mêmes subdivisions que celles
existantes sur la façade avant et latérale de même
que la proportion des carrelages ;

RESOLUTION NO. 23-08-15

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe,
seconded by Councillor Daniel Pilon, and
resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the
subject of a favourable recommendation from the
CCU at its virtual meeting held on July 14, 2023:

Plan n° 1: 69, Melbourne for "Modification to the
initial PIIA: remove aluminum siding on the side
and apply parging";

Plan n° 2: 279 Morriison for "Replacement of
building windows", subject to the following:

-must have panes on all new windows except the
rear wall and 2 adjacent windows on either side of
the entrance door. Surface or infill panes;

- maintain the same subdivisions as those existing
on the front and side elevations, as well as the
proportion of panes;

Plan n° 4 : 44, Kenaston, pour « Modification de la façade avant », selon les réserves suivantes :

- la couleur SW 6278 est recevable ;

Il est fortement recommandé, par souci d'harmonie, de peindre le fascia et le soffite avec la même couleur SW 6278 et ce, sur les 4 façades du bâtiment ;

Plan n° 5 : 705, Lanark pour « Remplacement de toutes les fenêtres, 2 portes en arrière et ajout de 3 nouvelles fenêtres », selon les réserves suivantes :

- la grande fenêtre en façade devra soit respecter la subdivision existante ou prévoir le même nombre de panneaux (5) avec divisions supérieures horizontales. Au sous-sol, prévoir 5 panneaux ;

- la couleur noire est recevable, mais par souci d'harmonie, les 2 pignons, soffites et fascias devront également être peints noir ;

Plan n° 7 : 2435, McNeil pour « Changement de la porte de garage, sa moulure et la moulure de la petite fenêtre », selon la réserve suivante :

- le remplacement de la porte de garage avec le modèle proposé est reçu favorablement, sauf les moulurations autour de la porte de garage et de la petite fenêtre, car manque d'intégration au bâtiment existant ;

Plan n° 8 : 544, Walpole, pour « Peindre la résidence de couleur blanche. Remplacement de la porte de façade et ajout de fenêtres », selon les réserves suivantes :

- le modèle de la porte avant est accepté ;

- le comité s'interroge sur l'ampleur des interventions afin de réparer l'enveloppe extérieure. Suite au dépôt d'un rapport rédigé par un professionnel, sur le pourcentage de reconstruction / nouvelles briques, le projet sera à revoir. Si les travaux demeurent mineurs, la brique peinte est recevable ;

Plan n° 9 : 38, Rockland, pour « Affichage « Mont-Royal, centre de chirurgie », selon la réserve suivante :

- le panneau devra être de couleur grise afin de s'agencer au revêtement extérieur métallique gris existant et le lettrage devra être noir ;

Plan n° 10 : 5870, Andover, pour « Affichage « Le Andover » ;

Plan n° 13 : 5990, Côte-de-Liesse, pour « Affichage « Ultra I&C » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 14 juillet 2023 :

Plan n° 4: 44, Kenaston, for "Modification of the front facade", subject to the following:

- colour SW 6278 is acceptable;

It is strongly recommended, for a question of harmony, to paint the fascia and soffit with the same colour SW 6278 on all 4 facades of the building;

Plan n° 5: 705, Lanark for "Replacement of all windows, 2 rear doors and 3 new windows", subject to the following:

- the large front window must either respect the existing subdivision or provide the same number of panels (5) with horizontal upper divisions. In the basement, 5 panels;

- the colour black is acceptable, but for the sake of harmony, the 2 gables, soffits and fascias should also be painted black;

Plan n° 7: 2435, McNeil for "Replacement of the garage door, garage door moulding and small window moulding", subject to the following:

- the replacement of the garage door with the proposed model is favourably received, except for the mouldings around the garage door and the small window, as they lack integration with the existing building;

Plan n° 8: 544 Walpole, for "Painting the building in white. Replace the front door and add windows", subject to the following:

- the front door model is accepted;

- the committee questioned the extent of the work required to repair the exterior envelope. Following the submission of a professional report on the percentage of reconstruction/new bricks, the project will be reviewed. If the work remains minor, the painted brick is acceptable;

Plan n° 9: 38, Rockland, for new signage: "Mont-Royal, centre de chirurgie", subject to the following:

- the sign shall be gray in colour to match the existing gray exterior metal siding and the lettering shall be black;

Plan n° 10: 5870, Andover, for new signage "Le Andover";

Plan n° 13: 5990, Côte-de-Liesse, for new signage "Ultra I&C";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on July 14, 2023:

Plan n° 11 : 780, Algonquin, pour « Modifications de la façade avant », recommandation non-favorable à l'unanimité, selon les motifs suivants :

- considérant que les travaux proposés (soffites, fascias, fenêtre en coin) ont un impact sur l'ensemble des façades du bâtiment, il n'est pas recevable de limiter l'intervention au mur de façade ;

- de plus, il manque les photos d'échantillons sur la pierre existante et le Comité s'interroge sur la texture du *driftwood* proposé. À détailler ;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 28 juillet 2023 :

Plan n° 1 : 84 Simcoe pour « Nouveau revêtement de la toiture » ;

Plan n° 2 : 135 Balfour pour « Agrandissement de deux fenêtres du sous-sol en façade latérale » ;

Plan n° 3 : 780 Algonquin pour « Modification de la façade avant », sous la réserve suivante :

- la couleur kaki est requise sur toutes les façades qui sont en déclin sinon conservé la coloration blanche. Le déclin devra avoir une largeur similaire à l'existant ;

Plan n° 4 : 421 Portland pour « Nouvelle pergola » ;

Plan n° 5 : 476 Ardwell pour « Remplacement des fenêtres, une section de la porte d'entrée et de la porte patio. Nouvelle coloration à la porte de garage, aux volets et une section de la porte d'entrée » ;

Plan n° 6 : 2235 Kildare pour « Modification au PIIA : réduction des dimensions d'une fenêtre en façade arrière », sous la réserve suivante :

- il est requis d'avoir une allège telle que l'existant ;

Plan n° 8 : 89 Brookfield pour « Peindre la lucarne et remplacement de la porte avant », sous la réserve suivante :

- déposer un échantillon de couleur révisé s'agençant avec les autres gris des lucarnes du voisinage ;

Plan n° 9 : 16 Jasper pour « Agrandissement en arrière », sous la réserve suivante :

- pour les fenêtres localisées sur les murs de brique, elles devront être de type guillotine, par souci d'harmonie ;

Plan n° 11 : 135 Kenaston pour « Modification au PIIA : Ouvertures », sous la réserve suivante :

- assurer que les dimensions des ouvertures dans le mur latéral de brique restent telles qu'acceptées précédemment. Aucune nouvelle modification autorisée pour ce mur très visible de la voie publique ;

Plan n° 11: 780, Algonquin, for "Modifications to the front facade", unanimously unfavourable recommendation, for the following reasons:

- considering that the proposed work (soffits, fascias, corner window) has an impact on all of the building's facades, it is not acceptable to limit the intervention to the front wall;

- in addition, sample photos of the existing stone are missing, and the Committee wonders about the texture of the proposed driftwood. To be detailed;

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on July 28, 2023:

Plan n° 1: 84 Simcoe for "New roof cladding";

Plan n° 2: 135 Balfour for "Enlargement of two basement windows on the side facade";

Plan n° 3: 780 Algonquin for "Modification of the front facade"; subject to the following:

- khaki is required on all existing facades, otherwise white should be retained. The width of the siding should be similar to that of the existing facade;

Plan n° 4: 421 Portland for "New pergola";

Plan n° 5: 476 Ardwell for "Replacement of windows, a section of the front door and the patio door. New colouring on the garage door, shutters and a section of the front door.";

Plan n° 6: 2235 Kildare for "Modification to the PIIA: reduction of window dimensions on the rear facade"; subject to the following:

- a sill like the existing one is required;

Plan n° 8: 89 Brookfield for "Painting the skylight and replacing the front door"; subject to the following:

- submit a revised colour sample to match other gray dormers in the neighbourhood;

Plan n° 9: 16 Jasper for "Rear extension"; subject to the following:

- for windows located on brick walls, they should be sash-type, for the sake of harmony;

Plan n° 11: 135 Kenaston for "Modification to the PIIA: Openings"; subject to the following:

- ensure that the dimensions of the openings on the brick side wall remain as previously approved. No new modifications authorized for this wall, which is highly visible from the public road;

Plan n° 12 : 147 Vivian pour « Modification de deux ouvertures », sous la réserve suivante :

- réutiliser les briques existantes du mur arrière ;

Plan n° 15 : 515 Berwick pour « Réaménagement de l'entrée latérale avec un accès au sous-sol », sous les réserves suivantes :

- fermer les contremarches et le dessous du plancher de la galerie (treillis) ;
- revoir largeur de l'escalier afin d'éviter tout contact avec le muret ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 28 juillet 2023 :

Plan n° 7 : 401 Brookfield pour « Peindre les façades de la résidence », non favorable selon les motifs suivants :

- un échantillon de grand format des couleurs proposées, prises en photo sur les quatre façades, et tous les matériaux existants est requis ;
- le Comité se questionne sur la coloration, possiblement jugée encore trop foncée ;
- un rendu en couleur serait préférable afin de bien représenter la modification à l'apparence du bâtiment ;

Plan n° 14 : 1400 Merit #116 pour « Modification d'une ouverture », non favorable selon les motifs suivants :

- l'ajout d'une imposte n'est pas recevable, car va déséquilibrer l'alignement existant sur cette façade du bâtiment ;
- la nouvelle porte devra plutôt être allongée vers le bas afin d'aligner le meneau horizontal avec les portes des unités voisines.

Plan n° 16 : 444 Kenaston pour « Modification au PIIA », non favorable selon les motifs suivants :

- il est recommandé de maintenir le PIIA accepté précédemment ;
- Les deux nouvelles options de couleur déposée : SW 6990 et SW 6991, sont trop foncées et contrastent encore trop au reste des matériaux de la façade avant ;
- il est requis de tendre vers une coloration dans les teintes de beige qu'on retrouve dans la pierre et une teinte plus claire permettrait de mettre en évidence le détail du bois ;
- les exemples en référence ne sont pas appropriés.
- le Comité considère encore qu'il est préférable de modifier les 4 façades et non seule la façade avant.

Plan n° 12: 147 Vivian for "Modification of two openings"; subject to the following:

- re-use the existing bricks on the rear wall;

Plan n° 15: 515 Berwick for "Renovation of side entrance with basement access"; subject to the following:

- close risers and underside of the gallery floor (trellis);
- review staircase width to avoid contact with low wall;

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on July 28, 2023:

Plan n° 7: 401 Brookfield for "Painting the residence's facades"; not favourable due to the following:

- a large-format sample of the proposed colours, photographed on all four facades, and all existing material is required;
- the Committee questioned the colouring, which may still be too dark;
- a colour rendering would be preferable to represent the change in the building's appearance;

Plan n° 14: 1400 Merit #116 for "Modification of an opening"; not favourable due to the following:

- the addition of a transom is not acceptable, as it will unbalance the existing alignment on this façade of the building;
- instead, the new door should be extended downwards to align the horizontal mullion with the doors of neighbouring units.

Plan n° 16: 444 Kenaston for "Modification to approved PIIA"; not favourable due to the following:

- it is recommended that the previously accepted PIIA be maintained;
- the two new colour options submitted: SW 6990 and SW 6991, are too dark and still contrast too much with the rest of the front façade materials;
- it is necessary to aim for a colour in the beige tones found in stone, and a lighter shade would highlight the wood detailing;
- the referenced examples are not applicable.
- the Committee still considers it preferable to modify all 4 facades and not just the front one.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 11 août 2023 :

Plan n° 1 : 120 Strathcona pour « Agrandissement vers l'arrière » ;

Plan n° 2 : 415 Devon pour « Remplacement des fenêtres et peinture de certaines ouvertures » ;

Plan n° 3 : 1400 Merit #116 pour « Modification d'une ouverture », selon la réserve suivante :

- Les impostes doivent être fixes et non ouvrantes.

Plan n° 4 : 5687 Paré pour « Agrandissement » ;

Plan n° 5 : 385 Dobie pour « Peindre le revêtement en aluminium et les ouvertures sur les quatre façades » ;

Plan n° 6 : 51 Roosevelt pour « Remplacement des planchers des balcons des unités de logements du 2e et 3e étage » ;

Plan n° 7 : 316 Barton pour « Modification au PIIA : nouveau revêtement extérieur », selon la réserve suivante :

- Le déclin doit avoir la même largeur que l'existant.

Plan n° 8 : 2258 chemin Fulton pour « Modification aux ouvertures sur la façade arrière », selon les réserves suivantes :

- Les carreaux de la porte et fenêtres doivent être retirés afin de s'agencer avec l'existant ;

- La terrasse est retirée du projet, devra être modifiée et faire l'objet d'un permis séparé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt et avis de motion du projet de Règlement No 1384-45 modifiant le Règlement 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux espaces de stationnement réservés pour le personnel de l'école Saint-Clément Est

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement No 1384-45 modifiant le Règlement 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux espaces de stationnement réservés pour le personnel de l'école Saint-Clément Est

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement No 1384-45 modifiant le Règlement 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux espaces de stationnement réservés pour le personnel de l'école Saint-Clément Est et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on August 11, 2023:

Plan n° 1: 120 Strathcona for "Back extension";

Plan n° 2: 415 Devon for "Replacement of windows and painting of some openings";

Plan n° 3: 1400 Merit #116 for "Modification of opening", subject to the following:

- Fanlight must be fixed and unopenable.

Plan n° 4: 5687 Paré for "Extension";

Plan n° 5: 385 Dobie for "Paint aluminum cladding and openings on all four facades";

Plan n° 6: 51 Roosevelt for "Replacement of balcony floors in 2nd and 3rd floor units";

Plan n° 7: 316 Barton for "Modification to the PIIA: new exterior cladding" subject to the following:

- The cladding must be the same width as the existing one.

Plan n° 8: 2258 chemin Fulton for "Modification to openings on the rear facade" Subject to the following:

- The door and window tiles are to be removed to match the existing;

- The terrace is removed from the project, will have to be modified and will require a separate permit.

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1384-45 amending By-law 1384 with respect to traffic and parking regarding parking spaces reserved for the personnel of école Saint-Clément Est

Concillor Daniel Pilon files Draft By-law No. 1384-45 amending By-law 1384 with respect to traffic and parking regarding parking spaces reserved for the personnel of école Saint-Clément Est and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

20. **Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement N° 1441-10 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux génératrices**

RÉSOLUTION N° 23-08-16

Objet : Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement N° 1441-10 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux génératrices

1. Avis de motion

La conseillère Maryam Kamali Nezhad dépose le projet de Règlement N° 1441-10 modifiant le règlement de zonage no 1441 en ce qui a trait aux génératrices et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement N° 1441-10 modifiant le règlement de zonage no 1441 en ce qui a trait aux génératrices ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 28 août 2023 à 17 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

Votes contre : Conseillères Julie Halde et Caroline Decaluwe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 23-08-16

Subject: Notice of motion and 1st project of First Draft By-law No. 1441-10 amending Zoning By-law No. 1441 with respect to generators

1. Notice of motion

Councillor Maryam Kamali Nezhad files Draft By-law No. 1441-10 amending Zoning By-law No. 1441 with respect to generators and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-10 amending Zoning By-law No. 1441 with respect to generators;

To hold, in accordance with the *Act Respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on August 28 at 17:00, being at least seven (7) days following the publication of the required public notice.

Votes against: Councillors Julie Halde and Caroline Decaluwe

CARRIED BY MAJORITY

21. **Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération**

RÉSOLUTION N° 23-08-17

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

RESOLUTION NO. 23-08-17

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the August 24, 2023, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2023 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the August 24, 2023, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 37, il répond aux questions de 8 citoyens et la période de questions se termine à 21 h 07.

23. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 23-08-18

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 23-08-18

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To close the meeting at 21:08.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy